Compostage en pied d'immeubles

Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise

Auteur :

115 Rue de l'Adour

65460 Bours

Voir le site internet

Nicolas Perez

prevention@symat.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Dans le cadre de notre PLP signé en Septembre 2010 avec l'ADEME, nous avons décidé de développer le compostage en pied d'immeuble.

En effet, un premier test avait permis de montrer la faisabilité de l'action et l'impact important sur la réduction des déchets.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

47 immeubles équipés ainsi que 1944 foyers compostants.

Sensibilisation, accompagnement et mise à disposition du matériel et des connaissances nécessaires pour le bon fonctionnement de l'action.

Le projet doit bien sûr s'inscrire dans le temps afin de maintenir les tonnages évités.

Résultats quantitatifs

En début d'année 3 (2013), nous en sommes à 1750 foyers équipés pour 23 "immeubles" équipés dont 5 grosses cités regroupant plus de 90 participants et 2 regroupant plus de 180 participants.

Résultats qualitatifs

Projet bien accueilli en général, obtention rapide de bons résultats. Certains immeubles ont obtenu du très bon compost.

MISE EN OEUVRE

Planning

Rencontre avec les bailleurs, les syndics ou les propriétaires des immeubles afin de leur présenter le projet, signer la convention et définir les emplacements et les modalités d'utilisation du compost.

Sensibilisation des usagers et distribution de bio seau et de brochures explicatives.

Mise en place du composteur et panneaux explicatifs.

Suivi hebdomadaire de chaque composteur pour ajouter des déchets secs (structurant) et enlever indésirables si besoin.

Utilisation compost une fois par an sur la résidence ou est installé le composteur (en pied de haie d'arbustes).

Organisation de différentes journées avec les participants (en général une fois par an sur chaque immeuble).

Moyens humains

1 Chargé de prévention 0.2 etp et un maitre composteur à 0.6 etp

Moyens financiers

Financement des postes ci dessus

Achat de composteurs (70 pour l'instant soit 3000 Euros) et de bio seaux (1750 actuellement soit 3500 Euros) (financé à 50% par l'ADEME et 20% par le Conseil Général)

Achat de matériel

Moyens techniques

Un véhicule

Matériel approprié (fourches, gants, sacs poubelles)

Partenaires mobilisés

Bailleurs (oph, promologis, semi)

Syndics (foncia, cofimo)

Propriétaires

Ademe

CG 65

Véolia

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Immeubles possédants des espaces verts assez éloignés des fenêtres pour ne pas créer de nuisances.

Bailleurs / syndics d'accord pour la mise en place.

Difficultés rencontrées

Cette action est originale du fait que beaucoup de personnes ne croient pas en son fonctionnement alors qu'au contraire nous obtenons de trés bon résultats.

Recommandations éventuelles

Assurer un suivi régulier et s'assurer qu'il y a un apport de déchets secs (feuilles, broyat) très régulier afin d'éviter les nuisances (odeurs, moucherons).

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | MENAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Contact ADEME

Marion FORGUE

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

marion.forgue@ademe.fr

Direction régionale Occitanie